

Rectorat

Kinshasa, le

N./Réf. :

V./Réf. :

Objet :

**Décision Rectorale N° 02 /UPC/BR/NB/MK/2015
portant nomination des autorités académiques
de la Faculté de Médecine de l'Université Protestante au Congo**

Le Recteur de l'Université Protestante au Congo,

Vu l'Ordonnance N° 160 du 9 juin 1965 accordant la personnalité civile à la "Faculté de Théologie Protestante au Congo" et le Décret n° 06/0106 du 12 juin 2006 portant agrément définitif de l'Université Protestante au Congo;

Vu l'Ordonnance N° 81-160 du 7 octobre 1981 portant statut du personnel de l'Enseignement supérieur et universitaire ;

Vu le Procès-Verbal de la 9^{ème} session ordinaire du Synode National de l'ECC tenue à Kinshasa du 4 au 11 août 1987 alinéa 4.2.4 ;

Vu le Règlement Organique de l'Université Protestante au Congo spécialement en ses articles 49, 50, 53 et 54;

DECIDE :

Article 1 : Est nommé Doyen de la Faculté de Médecine :
Professeur MATANDA Nzanza

Article 2 : Est nommé Secrétaire Académique de la Faculté de Médecine :
C.T. BODI Mabiala

Article 3 : Est nommé Chef de Département des Sciences de base :
Professeur NOKI Vesituluta

Article 3 : Le Secrétaire Général Académique est chargé de l'application de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 9 février 2015.

Prof. Mgr Daniel NGOY Boliya

Recteur